

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 21 MAI 2024

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu la délibération du 28 mai 2020 par lequel Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le conseil municipal, visé en préfecture le 3 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020, visé en préfecture le 5 juin 2020 ;
- Vu l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu l'accord-cadre n°2024240122 du 24.04.2024 conclu avec la société SOGETHA (05000 GAP) - lot n°1 chaufferies, CTA et groupe froid pour une durée maximale de 12 mois et pour un montant total annuel minimum HT de 12 500 € et un maximum HT de 82 500 €;
- Vu l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu l'article 5.1 « caractéristiques des prix pratiqués » et 6.1 «Durée de l'accord-cadre» de l'acte d'engagement ;
- Vu l'article 4.1 : « Durée de l'accord-cadre » et l'article 6.1 « caractéristiques des prix pratiqués » du CCAP ;
- Considérant que ces articles nécessitent des modifications et qu'il convient de les corriger par un avenant ;

DÉCIDONS

ARTICLE 1 :

Il est conclu un avenant n°1 au marché n°2024240122 de maintenance des installations de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments - Lot n°1 : Chaufferies, CTA et Groupe Froid dont le titulaire est la société SOGETHA (05000 Gap), comme suit :

Au lieu de lire :

« L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois, à compter du 30/04/2024 ou de la date de notification si ultérieure au 30/04/2024 »

Il faudra lire :

« L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois, à compter du 03/06/2024 ou de la date de notification si ultérieure au 03/06/2024 »

ARTICLE 2 :

Le référentiel des remises maximum applicables durant toute la durée du marché est modifié comme suit :

4-1	De Dietrich	remise maximum	%	28%
4-2	Sauter	remise maximum	%	22%
4-3	ACV	remise maximum	%	15%
4-4	GUILLLOT	remise maximum	%	20%
4-5	Weishaupt	remise maximum	%	28%
4-6	Atlantcic	remise maximum	%	20%
4-7	CIAT	remise maximum	%	15%
4-8	Thereco	remise maximum	%	10%
4-9	Systemair	remise maximum	%	12%
4-10	EMAT	remise maximum	%	15%
4-11	BUDERUS/BOSCH	remise maximum	%	15%
4-12	CUENOD	remise maximum	%	25%
4-13	Froling	remise maximum	%	17%
4-14	York	remise maximum	%	25%
4-15	Chappée	remise maximum	%	22%
4-16	Saunier Duval	remise maximum	%	28%

ARTICLE 3 :

L'avenant n°1 est conclu sans incidence financière sur l'accord cadre.

ARTICLE 4 :

Le reste des clauses restent inchangées.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur du service Bâtiment sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 21 MAI 2024

Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_05_282
Objet :	Avenant n°1 au marché n°2024240122 de maintenance des installations de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments - Lot n°1 : Chaufferies, CTA et Groupe Froid dont le titulaire est la
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-21 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240521-D2024_05_282-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240521-D2024_05_282-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14674.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240521-D2024_05_282-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	57.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 mai 2024 à 10h12min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 mai 2024 à 10h12min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 mai 2024 à 10h12min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 mai 2024 à 10h12min29s	Reçu par le MI le 2024-05-23

